

~~SECRET~~

7507098

26 KA 1474

10 décembre 1966

Exemplaire N° 9114 Thème de feuillet M.

Le Directeur Délégué "ISSAIS"

Monsieur l'Administrateur Général

Recherche d'un site souterrain

Mf. : Note 53 K 1033 du 16 Novembre 1966

Décision de déclassification

Ordre de déclassification

réf. CEA/DAM/EC DR37

du 14/06/2021

DAM/SDE

DO 26KA1474 16/12/66



diffusé le : 15/06/21

Par note citée en référence, vous avez demandé à M. Le Directeur des Productions et à moi-même d'établir en commun un projet de prospection des régions où l'installation d'un site souterrain d'expérimentation nucléaire serait possible.

L'élaboration d'un tel projet demande certains délais pour la définition des critères auxquels doit répondre ce site, et pour l'étude de la documentation existante concernant les régions qui sembleront devoir être prospectées.

En accord avec le Directeur des Productions, j'ai l'honneur de vous adresser dans un premier temps les fiches que vous m'avez demandé : de vous transmettre avec le projet.

J. VIAND

DÉSTINATAIRES :

- M. L'Administrateur Général

En. 1/7

COPIES :

- M. Le Haut Commissaire

En. 2/7

- M. L'Attaché Militaire

En. 2/7

- M. Le Directeur des Productions

En. 4/7

- M. Le Directeur des Applications Militaires

En. 3/7

- M. Le Directeur Délégué "ISSAIS"

En. 6/7

- Carbone

En. 7/7

11

~~SECRET~~

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

ANNEXE I

FICHE RELATIVE AU CEMO

Differences essentielles entre une éventuelle réactivation de ce site, et la création d'un site nouveau quelqu'il soit

1. - Motivation du CEMO

Le coût et le délai d'une réactivation éventuelle du CEMO sont liés à l'utilisation que les Algériens auraient donné à la base, et à l'état dans lequel nous retrouverions les installations.

On peut cependant penser que l'infrastructure aérienne, et une partie du réseau routier pourraient être réutilisées, au moins après réparations.

Il est difficile de faire une hypothèse sur les conditions et l'état dans lesquelles la base militaire pourrait être remise à notre disposition.

En ce qui concerne le champ de tir, il nous serait possible, moyennant des travaux peu importants, de récupérer plusieurs tronçons de galeries et les deux PIA enterrés.

La réactivation du CEMO conduirait de ce fait, dans un premier temps à des dépenses et des délais plus faibles que la mise en service d'un nouveau site.

Mais il faut souligner les inconvénients que présenterait ensuite l'exploitation et le fonctionnement de ce centre d'expérimentations.

Du point de vue de l'exploitation :

La capacité actuelle du CEMO est limitée du point de vue du nombre et de la puissance des tirs. Les possibilités du Thourir Tiss Affala sont presque épuisées. Tout au plus peut-on y envisager encore 6 à 8 tirs, dont 2 à 3 seulement de puissances de l'ordre de 100 à 150 KV. Les derniers de ces tirs entraîneraient à des travaux de plus en plus coûteux.

.../...

~~SECRET~~

- 2 -

Il faudrait donc passer rapidement à une autre montagne (Tun Attaras ou In Taffer Kuit), et réaliser les accès et les nouvelles installations que cela implique. La capacité de ces marais n'a pas fait l'objet d'étude précise ; les puissances les plus fortes atteintes resteraient en tous cas en dessous de 150 - 200 KW.

Du point de vue du fonctionnement :

Il ne s'agit pas d'une situation nouvelle. Le CEMO est situé au cœur d'un continent et complètement isolé. Cette situation a entraîné une implantation militaire très lourde pour assurer, outre la protection, les divers services à une échelle compatible avec ce contexte isolément : travaux d'infrastructure générale, transports aériens, télécommunications, hôpital, distribution d'eau.

La dimension de cette implantation jointe aux difficultés d'accès qui entraînent un coût très élevé des transports, fait figurer le CEMO parmi les sites possiblement expérimentations autorisées dont la charge financière de soutien à partir de la mesure-pôle est des plus lourdes.

Je ne ferai par ailleurs que mentionner, dans le cas d'une réactivation du CEMO, le problème lié à la nécessité d'une présence militaire importante, précisément en raison de la logistique, en territoire étranger.

S. - Recherche d'un nouveau site

La recherche d'un nouveau site doit être guidée en particulier par les critères et considérations suivantes :

- capacité du champ de tir du point de vue des puissances à envisager
- coût et délai des investissements
- coût de l'exploitation et du fonctionnement.

Le premier critère est à définir.

Pour réduire les charges d'investissement et de fonctionnement, on pourra rechercher si possible dans un territoire de souveraineté française un site beaucoup moins isolé, plus accessible, exigeant une présence militaire moins lourde.

La fiche n° 8 ci-jointe fait le point des sites qui, depuis 1960, ont été envisagés, étant ou non fait l'objet d'études plus ou moins sommaires. Il suffit de se reporter à quelques cases pour constater que les investissements et leurs délais de

.../...

~~SECRET~~

- 3 -

réalisation, les problèmes d'exploitation et de fonctionnement peuvent varier dans de très grandes proportions.

Ainsi les Monts Tibesti présentent une situation analogue à celle du Hoggar du point de vue de l'implantation et des difficultés d'accès (probablement par Douala) plus graves. Le volume de notre implantation y serait donc voisin à celui du CEMO.

Il en résulterait des délais de mise en service, des coûts d'investissement et de fonctionnement particulièrement élevés, comme cela a été le cas au CEMO.

Il en est sensiblement de même pour les îles Crozet.

—Par contre le site du Choubet Karab en Côte Française des Somalis bénéficie de la proximité relative de Djibouti (fort, aérodrome...). Situé en bordure de mer au fond du golfe de Tadjourah, il est d'accès facile. L'implantation pourrait être très légère, et d'autant plus, en ce qui concerne le CIA, que les expérimentations pourraient être logées sur un bateau base.

O'est sans doute la solution qui conduit au coût minimum. Il faut cependant préciser que la capacité de ce site ne dépasse pas 100 KT, soit un vingtaine de tirs.

Le site du Doghtaleh Amo, situé sur le même territoire près du lac Assal, bénéficie en partie des mêmes facilités. Mais, situé à 30 Km à l'intérieur des terres, il nécessiterait des travaux d'accès, et l'accès d'eau sur une distance de plus de 50 Km. Il permettrait des puissances pouvant dépasser 300 KT.

Il faut enfin noter que les puissances permises par un site, qui sont conditionnées par la couverture, peuvent être augmentées par la réalisation d'un puits de mine, du fond duquel partiraient les galeries horizontales.

Ceci peut faciliter la recherche d'un site présentant des facilités d'accès et de soutien, et conduisant, malgré un coût plus élevé des travaux miniers, et, sans doute, de certaines installations techniques, à une charge financière moindre que le CEMO ou d'autres sites isolés et d'accès difficile.

/

~~SECRET~~

- 5 -

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

En résumé l'avantage serait certainement à un nouveau site aussi peut être trouvé dans une région (Côte Française des Somalis, Madagascar) accessible par mer et par air sans avoir à entreprendre de gros investissements.

~~SECRET~~

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966.

ANNEXE II

ELEMENTS D'APPRECIATION DEJA REUNIS SUR
LES SITES DE TIRS SOUTERRAINS

Le nombre des sites de tirs souterrains envisagés jusqu'ici et ayant fait ou non l'objet d'études plus ou moins sommaires, est important. Les puissances dont ils sont capables sont en général faibles.

Dans de nombreux cas en effet, il s'agissait d'examiner les possibilités d'un site complémentaire, permettant de diminuer le nombre des tirs aériens. Le tableau ci-dessous donne la liste de ces sites.

| | SITES | Puissance max. | Observations |
|------------------------------|--|---|--|
| I - AFRIQUE | - Reggane Come Tibesti Côte Française des Somalis : - Golfe de Tadjoura - Lac Assal | 50 KT 200 100 à 150 KT Quelques centaines de KT | Tirs en puits Terrain granitique Etude non faite Terrain basaltique |
| II - TERRITOIRES AUSTRALIENS | - Iles Crozet Iles Kerguelen, Saint-Paul, Amsterdam | | Etude non faite " |
| III - PACIFIQUE | - Marquises - Tubuai (Rapa) Marquises (Sise) Nouvelle Calédonie | 100 à 150 KT Quelques dizaines quelques dizaines de KT | Tirs en puits Etude non faite |
| IV - FRANCE | - Landes Mnts de la Margeride Corse | Quelques KT " 10 KT | |

.../...

~~SECRET~~

- 2 -

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

Les principales caractéristiques de chacun de ces sites sont les suivantes :

I - AFRIQUE

1-1 Régane

La possibilité de réaliser des tirs en puits à Régane fut étudiée au début de 1960. On envisageait :

- Pour un tir de 1 ou 2 KT, un puits de 150 mètres
- Pour un tir de 40 à 50 KT, un puits de 400 mètres

En fait, c'est le Hoggar qui fut retenu pour les explosions souterraines.

1-2 Como

Les possibilités du champ de tir du Como sont évidemment bien connues. En dehors de Tan Affelia déjà utilisé, il existe d'autres massifs parfaitement exploitables (Tan Ataram, Intefferirait).

1-3 Tibesti

Site permettant probablement de fortes puissances, mais isolé et difficile d'accès.

1-4 Côte Française des Somalis

Une étude sur les possibilités d'installation d'un champ de tir souterrain en Côte Française des Somalis a été faite au cours du 2ème Trimestre 1965. Cette étude a permis de sélectionner trois sites possibles :

- GOUVERNEMENT KARAB, au Nord de la mer, au fond du golfe du Tadjoura, d'accès relativement facile, à environ 50 Km de Djibouti et avec une couverture comprise entre 550 et 650 M;

/

~~SECRET~~

- 3 -

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

- DOORITOLIEN AMO, à 10 Km du lac Assal et une trentaine de Km à l'intérieur des terres, avec des couvertures d'environ 850 M, mais d'assez difficile.

- Mont MARIA, à une dizaine de Km à l'intérieur des terres, entre Tadjoura et Obock, avec une couverture d'environ 500 M, mais là encore d'assez difficile.

Seul le premier de ces trois sites permettrait une implantation relativement aisée d'un champ de tir pour ces puissances de 100 à 150 KT. Il serait possible d'y effectuer une dizaine de tirs en galerie. La construction d'un quai de déchargement et d'une base chantier ne se heurteraient pas à de grandes difficultés. Les expérimentateurs pourraient être logés sur un Bateau Base. La proximité de Djibouti faciliterait l'exploitation du champ de tir.

Le second site permettrait des puissances de l'ordre de quelques centaines de Kilotonnes (sous réserve d'une étude géologique).

XII - TERRES AUSTRALES

Seules les îles Crozet à 200 nautiques au Sud de Madagascar pourraient éventuellement convenir (altitude environ 900 M.). Elles n'ont pas donné lieu à un examen approfondi en raison de leur désignation, du climat rigoureux, des difficultés d'accès.

Les îles Kerguelan, l'île Saint-Paul, l'île Amsterdam présenteraient encore plus de difficultés.

La création d'un champ de tir dans les terres australes susciterait des investissements très importants.

XIII - PACIFIQUE

3 - I. Tirs en surface à Mururoa

La possibilité d'effectuer des tirs en surface au C.E.P. a été examinée :

Ils seraient peut être réalisables à partir de forages de 1 m. de diamètre sur une profondeur de 600 mètres environ pour des puissances de 100 à 150 KT. (à Mururoa le substrat volcanique se rencontre à 400 m.). L'engin et son environnement ainsi que des

.../...

~~SECRET~~

- 4 -

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

détecteurs y seraient descendus dans un container étanche, suspendu à un train de tiges ; un certain nombre de forages annexes permettraient d'effectuer des mesures "d'Effets Extérieurs" analogues à celles faites en galeries.

Ce mode de tir présenterait cependant des inconvénients majeurs :

- Mesures de diagnostic très limitées,
- Mesures de radiochimie très difficiles,
- Nécessité de "contenir" le tir pour bourrage de sable, d'où impossibilité de récupérer l'engin en cas de "raté".
- Risque très grand de fuites radioactives importantes.

3 - 2. Archipel des Tuamotu

L'île Rapa pourrait offrir des possibilités de tir en galerie (22 Km² - 650 m d'altitude) mais elle est peuplée (500 habitants) et d'accès difficile. Elle n'a pas donné lieu à une étude particulière.

3 - 3. Archipel des Marquises

Dans les Marquises à 760 nautiques dans le N.E. de Tahiti une reconnaissance de l'île d'Eiao a été effectuée en Février 1964.

Il s'agit d'un îlot inhabité de 45 Km² (13 Km de long et 3 Km 5 de large environ) d'altitude moyenne 450 m.

Par ses dimensions, sa forme massive, sa structure et sa tectonique, l'île semblait utilisable pour des explosions souterraines de quelques centaines de Kt, mais les conditions d'ébarquement et d'installation invitaient à ne pas pousser plus loin l'étude de ce site : la mise en place d'un camp de travail et la réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'attaque des galeries auraient demandé la construction de véritables ouvrages d'art dans ces conditions, particulièrement dures : ports, routes, ponts, tunnels...

La construction d'une base arrière à Maio-Mata à 70 nautiques en S.S.E. de Hiva aurait été indispensable.

.../...

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966



- 3 -

3 - 4. Nouvelle Calédonie

La Direction des Productions a effectué au début de 1966 un recensement des sites qui, en Nouvelle Calédonie pourraient convenir à des explosions souterraines. Ces sites ont été examinés. Sous réserve d'une étude plus approfondie, deux d'entre eux semblent susceptibles de pouvoir être retenus :

- Le Massif du Mont PANTHE au Nord/Nord Ouest de l'île avec une altitude de plus de 1 500 m, et une superficie très importante mais d'accès assez difficile.

- Le Sud de l'île avec de nombreux massifs dépassant 900 m, dans une zone à peu près désertique, mais là aussi d'accès difficile.

Le travail préliminaire effectué par la Direction des Productions était uniquement destiné à dégrasser le problème. Une étude précise reste à faire.

IV - FRANCE

4 - 1. France Métropolitaine

Des zones où des tirs de petite puissance (quelques Kt) pourraient être effectués ont été recherchées en France. Les caractéristiques demandées étaient les suivantes :

- Zone déserte : c'est-à-dire avec une densité de population pratiquement nulle sur un rayon d'au moins 6 Km.
- Pas d'ouvrage hydroélectrique, d'ouvrage d'art, etc... dans le même rayon.
- Pas de gisements.
- Terrain homogène.

Cette recherche fut uniquement bibliographique. Deux zones avaient été retenues comme possibles :

- Dans les Landes à 70 Km de Biarritz;
- Dans les Monts de la Margeride à 45 Km dans le Sud Ouest du Puy.

Seules les très petites puissances seraient envisageables.

/

~~SECRET~~

- 5 -

DAM/SDE DO 26KA1474 DU 16/12/1966

4 - 2. Corse

Les possibilités de tirs souterrains offertes par la Corse avaient été examinées en février 1960.

Un site avait été reconnu comme possible dans le Massif de l'Argentière à 15 Km au Sud de Calvi. La couverture était de l'ordre de 400 à 500 m, mais la limitation en puissance (environ 10 KT) était due aux effets mécaniques dans les localités environnantes.

Les recherches concernant ce site furent abandonnées pour des raisons d'ordre psychologique et politique, mais de toutes façons la capacité en puissance serait beaucoup trop faible.